



Communiqué

Zones de stationnement à macarons

Lausanne équipera 14 quartiers en bornes de recharge pour véhicules électriques en 2023 et 2024

Pour diminuer les émissions de CO₂ à Lausanne, comme le prévoit le Plan climat lausannois, la Municipalité prévoit de développer la mobilité électrique, aux côtés des transports publics, des pistes cyclables et des itinéraires pédestres. Pour les Lausannoises et Lausannois, locataires et porteurs de macarons de stationnement, elle a décidé d'équiper 14 zones de bornes de recharge en 2023 et 2024. En parallèle, les SiL offrent une prestation pour équiper en bornes de recharges les parkings en ouvrage.

La mobilité est responsable de plus de 20% des émissions directes de gaz à effet de serre sur le territoire lausannois. Dans le cadre de son Plan climat, la Municipalité vise une ville sans véhicule thermique d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, elle a identifié les différents axes d'action en matière de développement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Afin de tester la demande et obtenir des données d'utilisation des stations de recharge, quatre bornes doubles ont été installées en 2019 sur le domaine public au centre-ville. Il s'agit de la rue Saint-Martin, place du Tunnel, chemin du Liseron (Ouchy) et rue Ruchonnet (Cecil). La fréquentation de ces bornes a constamment augmenté, dépassant les prévisions.

Zones à macarons

Pour que les locataires puissent également avoir accès à la mobilité électrique, la Municipalité va installer des stations de recharge dans 14 zones de stationnement à macaron. La priorité étant d'offrir une possibilité de recharge aux Lausannoises et Lausannois, ces places seront réservées aux porteurs de macaron A à O (sans restriction de zone) et aux véhicules 100% électriques. Les tarifs seront parmi les plus bas de la région, entre 55 et 65 ct/kWh selon les horaires et en fonction de la rapidité de la recharge. Chaque station comprendra trois bornes de recharge standard et une borne de recharge rapide.

En 2023, sous réserve d'oppositions ou de nécessaires coordinations avec d'autres chantiers, neuf quartiers seront concernés: Maupas, Valency, Sous-Gare, Ouchy, Borde, Bellevaux, Sébeillon, Malley et Montchoisi. En 2024, cinq quartiers viennent s'y ajouter: Montriond-Cour, Florimont-Chissiez, Vallon, Béthusy, Vinet-Pontaise.

Les habitantes et habitants de la rue de l'Ecole-de-Commerce, dans le quartier du Maupas, seront les premiers à voir apparaître leurs bornes de recharge. La mise en service est prévue pour le 19 juin 2023. Dans la foulée, des places de stationnement à l'avenue de la Chablière (Valency), l'avenue Edouard Dapples (Sous-Gare) et le chemin Auguste-Pidou (Ouchy) seront également équipées d'ici à mi-août.

Parkings d'immeubles locatifs

Parallèlement, les Services industriels de Lausanne (SiL) proposent depuis ce printemps une prestation clé en main pour les parkings des bâtiments d'habitation collective, en partenariat avec la société INERA sous le nom de CHARG'IMMO. Les SiL prennent en



charge l'installation de l'infrastructure électrique (pré-équipement), installent les bornes de recharge sur les places en fonction des demandes des utilisateurs finaux et assurent l'exploitation. L'ensemble des coûts d'investissement sont pris en charge par les SiL.

L'opération est intéressante pour les propriétaires d'immeubles qui peuvent ainsi proposer, sans investissement, un service supplémentaire répondant aux attentes de leurs locataires et ainsi mettre en valeur leurs biens immobiliers. Une variante avec investissement des propriétaires est aussi prévue pour les PPE qui préféreraient ce modèle, où seule l'exploitation et la facturation sont assurées par les SiL.

Autres lieux

Au sein de l'administration, dans les P+R et sur les emplacements des entreprises de partage de voiture (Mobility), des bornes de recharges apparaîtront également dans les années à venir. La Municipalité inclura ces différents lieux dans sa réflexion afin de soutenir le développement de la mobilité électrique. Elle veillera également à inclure dans le nouveau Plan d'affectation communal des contraintes de pré-équipement pour les parkings des bâtiments neufs.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, 021 315 72 00**

Lausanne, le 2 juin 2023